



BOURSE NOUVEAUX ÉTUDIANTS OU NOUVELLES ÉTUDIANTES DE 2^e ET 3^e CYCLES



CENTRE DE RECHERCHE DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES RÈGLEMENT DU CONCOURS 2024

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches appuie ses chercheurs par des bourses destinées à attirer des étudiants et étudiantes de 2^e et 3^e cycles, les retenir et aider à leur réussite. Le financement est d'une durée d'une année afin de permettre à la personne de présenter une demande de bourse aux concours réguliers des organismes subventionnaires nationaux pour l'année subséquente à l'obtention de la présente bourse.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Grâce à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches accorde un total de 23 000 \$ en bourses attribuées selon l'excellence des dossiers à la suite d'une évaluation par un comité scientifique indépendant.

- Une bourse de 5 000 \$ pour un étudiant ou une étudiante de 2^e cycle
- Deux bourses de 9 000 \$ pour deux étudiants ou étudiantes de 3^e cycle

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Au moment de l'entrée en vigueur de la bourse en novembre 2024, c'est-à-dire au trimestre d'automne, la personne doit :

- Être inscrite à la session 1 ou à la session 2¹ de son programme d'études de 2^e ou 3^e cycles universitaires;
- Être inscrite au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches en ayant rempli le formulaire prévu à cet effet. L'inscription doit être en vigueur avant de transmettre la demande.

Pour information : finance-cr.ciSSSca@SSSS.gouv.qc.ca;

- Être dirigée ou codirigée par un chercheur régulier ou un chercheur associé clinicien ou une chercheuse régulière ou une chercheuse associée clinicienne du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches;
- Avoir un projet de recherche se déroulant au CISSS de Chaudière-Appalaches ou être en lien avec un domaine de recherche prioritaire du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches **et** doit se dérouler en partenariat avec des cliniciens décideurs ou cliniciennes décideuses ou usagers ou usagères à l'Hôtel-Dieu de Lévis;
- Faire parvenir les documents requis (formulaire et annexes) avant le 6 octobre 2024 à 16 h. Aucun ajout ni aucune modification ne seront acceptés après cette date.

Les conditions ci-dessus énumérées doivent demeurer réunies pour la durée entière de la bourse.

L'étudiant ou l'étudiante qui effectue un passage accéléré au doctorat sans avoir utilisé tous les versements de sa bourse de maîtrise peut transférer les versements restants à son programme de doctorat.

¹ L'étudiant ou l'étudiante ayant interrompu ses études de 2^e ou 3^e cycles en raison d'un congé parental peut bénéficier d'un report maximal d'un an de sa période d'admissibilité. La personne doit cependant présenter une preuve que ce congé parental a engendré un arrêt complet des études. De même, elle peut se prévaloir d'un report de sa bourse pour des raisons de santé sur présentation d'un certificat médical précisant la durée du congé. Dans tous les cas, les versements de la bourse sont interrompus pendant cette période.

FINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2024-2025

Une bourse de 5 000 \$ est octroyée à un étudiant ou une étudiante de 2^e cycle et deux bourses de 9 000 \$ sont disponibles pour les étudiants ou étudiantes de 3^e cycle.

Le programme couvre l'année scolaire 2024-2025. Cette bourse n'empêche pas l'obtention d'un salaire versé par le directeur ou la directrice des travaux à même un fonds de recherche, d'un salaire versé par l'université d'attache ou encore de bourses non nominatives.

DOCUMENTS EXIGÉS

Note importante : Le formulaire de demande et les annexes doivent constituer un seul document en format PDF. Le document doit être transmis directement par la personne par courrier électronique. La date de transmission fait foi de la date officielle de dépôt.

- Formulaire « Bourse nouveaux étudiants de 2^e et 3^e cycles 2024 » dûment rempli
- Document démontrant que la personne est inscrite à la session 1 ou à la session 2 de son programme d'études de 2^e ou 3^e cycles (avec la preuve d'arrêt pour congé parental, si applicable)
- CV de l'étudiant ou de l'étudiante
- CV du directeur ou de la directrice du mémoire ou de la thèse
- Relevé officiel de notes émis par le registraire pour toutes les études universitaires complétées ou non
- Copies des articles déjà publiés ou des notifications de l'éditeur ou de l'éditrice pour des articles soumis ou acceptés pour publication
- Copies des subventions et des bourses déjà obtenues

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un comité scientifique formé de chercheuses et chercheurs indépendants sera nommé par la direction scientifique du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches après réception des demandes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION PRIS EN CONSIDÉRATION AU 2^E CYCLE

- Qualité et intérêt scientifique du projet (30 points)
- Aptitudes et expériences (15 points)
- Qualité du milieu de formation (20 points)
- Excellence du dossier universitaire (30 points)
- Appréciation générale (5 points)

CRITÈRES D'ÉVALUATION PRIS EN CONSIDÉRATION AU 3^E CYCLE

- Qualité et intérêt scientifique du projet (30 points)
- Aptitudes et expériences (15 points)
- Qualité du lieu de formation (20 points)
- Excellence du dossier universitaire (30 points)
- Appréciation générale (5 points)

IMPORTANT : Pour être recommandée, une demande doit obtenir une note globale minimale de 70 %.

ENGAGEMENT DU BOURSIER OU DE LA BOURSIÈRE

En acceptant la bourse, la personne s'engage à :

- Déclarer les bourses obtenues en lien avec le projet soumis;
- Soumettre sa candidature à des concours de bourses d'organismes subventionnaires dans l'année de financement de la bourse;

- Déposer, dans les deux mois suivant la confirmation de l'octroi de la bourse, son projet de recherche au Guichet unique de la recherche (GUR) du CISSS de Chaudière-Appalaches via la plateforme NAGANO (<https://cca.nagano.ca/login>)²;
- Présenter ses travaux de recherche lors d'activités scientifiques du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches. Communiquez avec nous pour établir une modalité de présentation;
- Mentionner le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches, le CISSS de Chaudière-Appalaches et la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis dans ses publications et communications;
- Soumettre un rapport annuel de progression et y inclure, si applicable, une copie des soumissions aux concours de bourses d'organismes subventionnaires externes choisis.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « Bourse nouveaux étudiants ou nouvelles étudiantes de 2^e et 3^e cycles 2024 », ce dernier devant inclure toutes les signatures requises.

Date limite de soumission des demandes : le 6 octobre 2024, 16 h

Envoi par courriel à : recherche.ciass-ca@ssss.gouv.qc.ca

Prière de mentionner dans l'envoi « Bourse nouveaux étudiants ou nouvelles étudiantes de 2^e et 3^e cycles 2024 ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Madame Isabelle Patry

Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire

CISSS de Chaudière-Appalaches

143, rue Wolfe, Lévis (Québec) G6V 3Z1

Courriel : recherche.ciass-ca@ssss.gouv.qc.ca

² Aussitôt qu'une nouvelle question de recherche est traitée, même si elle est intimement liée à un projet de recherche existant (par exemple, lors d'une analyse secondaire de données), il est nécessaire de déposer un nouveau projet sur la plateforme NAGANO. Ceci permettra de valider la conformité de la demande et de s'assurer qu'elle respecte la triple évaluation. Si le projet s'inscrit dans les objectifs et les questions de recherche d'un projet déjà approuvé, il est nécessaire de remplir le formulaire F15 « Réalisation d'un projet étudiant à même un projet déjà approuvé » afin que l'étudiante ou l'étudiant soit bien associé au projet dans NAGANO.